



Appel de l'association AGLEAU à la population, aux élu-e-s, aux associations, syndicats et partis de l'Agglomération.

Dans l'urgence et sans concertation ni discussion dans nos communes, à moins d'un an des municipales, le Président du Conseil Communautaire de la CACP (*Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise*) veut faire voter à la va-vite, le 2 juillet 2013, la prolongation de la gestion en DSP (*Délégation de Service Public*) de l'usine d'épuration de Neuville par la société Cergy-Pontoise-Assainissement (CPA) filiale du groupe privé VEOLIA.

Les élu-e-s actuels nous engageraient donc jusqu'en 2022. Or, selon une nouvelle législation, le contrat, signé en 1992 pour une durée de 30 ans, perd ses effets en 2015 et ce devrait être l'occasion d'étudier la possibilité de reprendre l'exploitation de l'usine en régie publique, comme le propose AGLEAU soutenu par 1400 pétitionnaires.

Le traitement de l'eau en régie publique coûte moins cher

Environ 20% de moins car il n'est pas soumis à la recherche d'un profit maximum destiné à alimenter les dividendes des actionnaires, l'impôt sur les sociétés, la rémunération des hauts dirigeants et des conseils d'administration, les frais de siège, la prospection commerciale, la croissance externe etc.

Les tarifs hors TVA du traitement des eaux ont progressé de 137% de fin 2008 à ce jour, dont une augmentation de 46% en 2012 par rapport à décembre 2011. Les habitants de l'agglomération financent, par leur facture, la rénovation de l'usine déjà fortement subventionnée par ailleurs avec des fonds publics pendant que le bénéfice avant impôt sur les sociétés de CPA-VEOLIA restait très important. En 2012, il atteignait 35% du montant des ventes de ses services d'épuration.

C'est pourquoi AGLEAU appelle la population à protester contre ce passage en force.

AVEC AGLEAU Rassemblement le 2 juillet à Cergy

à 20h, Parvis de la préfecture, devant l'Hôtel d'Agglomération

**Elu-e-s de l'Agglomération, exigez le temps de mener un débat argumenté.
Le 2 juillet, ne reconduisez pas le contrat d'assainissement avec CPA-VEOLIA.**